

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 239 approuvant un échange de terrains sis au Plateau du Serpent entre le Territoire et la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien

n° 239

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 juin 1961

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro  
30 juin 1961

### VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret du 29 juillet 1924, organisant le Domaine privé à la Côte Française des Somalis Vu l'arrêté du 8 décembre 1925, déterminant les conditions d'application du décret sus-visé

**Vu** le projet de contrat portant échange de terrains sis au Plateau du Serpent entre le Territoire et la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien: Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 30 mai 1961, A adopté dans sa séance du 3 juin 1961 la délibération dont la teneur suit:

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —Sont approuvées les clauses et conditions du projet de contrat d'échange ci-annexé, passé entre le Territoire de la Côte Française des Somalis et la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-Abeba et concernant des parcelles de terrain sises au Plateau du Serpent

**Le Président de la Commission permanent:de l'Assemblée territoriale,OMAR KAMIL WARSAMA.P. le Secrétaire de la Commission permanentede l'Assemblée térritoriale,AHMED HASSAN AHMED.**